

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VISION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT MINIER : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

L'AEMQ SOUTIENT L'APPROCHE FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MINÉRALE

Rouyn-Noranda, le 1^{er} mars 2016 – L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) soutient la vision stratégique du développement minier présentée aujourd'hui par le ministre délégué aux mines, M. Luc Blanchette, visant à soutenir son développement et assurer une prévisibilité pour les investisseurs de notre secteur d'activité, ainsi que pour l'ensemble de la filière minière québécoise.

« Nous saluons la préoccupation du Ministre d'assurer la mise en place de mesures précises et pertinentes au soutien de l'exploration. Nous appuyons la grande majorité des propositions contenues dans la vision stratégique. Le temps nous permettra de mesurer l'impact réel de la mise en place de l'ensemble de ces mesures sur la croissance future de la filière minière québécoise », a déclaré M^e Frank Mariage, président du conseil d'administration de l'AEMQ.

Les conséquences de la dernière stratégie minière, présentée en juin 2009, furent:

- Quatre tentatives de projet de loi visant à modifier la Loi sur les mines (LSM) (79, 14, 43, 70);
- Trois modifications au système des redevances,
- Des soustractions définitives de grands pans du territoire au développement minier (100 000km²);
- Une fiscalité évolutive dans le temps;
- Une réglementation lourde et complexe;
- Des délais qui s'allongent.

Ces conséquences ont grandement nui à l'image du Québec auprès des investisseurs de notre secteur d'activité. Sur la scène internationale, ces débats ont notamment exposé les faiblesses du Québec quant au pouvoir d'attraction de projets d'investissements miniers. À cela, il faut ajouter une crise majeure du financement des entreprises d'exploration. Tous ces éléments font en sorte que nous avons eu un nombre de découvertes anémique au cours des cinq dernières années.

« Nous sommes heureux que le Ministre Blanchette ait porté attention aux irritants importants pour nos PME d'exploration. Nous demeurons cependant très préoccupés par les mécanismes visant la soustraction de nouveaux territoires à l'exploration minière. Nous rappelons qu'historiquement, 99,97% du Québec n'a jamais fait l'objet d'extraction minière. Le gouvernement du Québec se doit d'aborder le développement de nos ressources minérales dans la perspective de la cohabitation des usages plutôt que dans la soustraction du potentiel minier du Québec », a déclaré Mme Valérie Fillion, directrice générale de l'AEMQ.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ)

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle représentant les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Fondée en 1975, l'Association a comme mission de promouvoir l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle rassemble 2000 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et 300 membres corporatifs issus de la filière minière québécoise (sociétés juniors et majeures d'exploration minière, sociétés d'exploitation, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.). Elle est dirigée par un conseil d'administration de quinze personnes issues des différentes composantes de l'exploration minière. L'Association organise annuellement Xplor, un congrès qui rassemble la filière minière québécoise à Montréal les 5 et 6 octobre 2016.

SOURCE ET RENSEIGNEMENTS :

Marie-France Beaudry
Directrice des communications et des relations publiques
819 762-1599 poste 225
819 277-3863
mfbeaudry@aemq.org